

VILLE DE
CAZÈRES
sur Garonne



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



SOMMAIRE

- › CONTEXTE JURIDIQUE DU DOB
- › CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL
- › CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL
- › INCIDENCE DES CONTEXTES SUR LES COLLECTIVITES
- › PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024
- › LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2024-2027
- › ANNEE 2024 – PROJECTION ET SITUATION ATTENDUE
- › DETTE
- › ORIENTATION BUDGETAIRE

CONTEXTE JURIDIQUE DU DOB

Le contexte juridique du DOB

- › La tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget des collectivités territoriales est rendue obligatoire depuis la loi du 6 février 1992.
- › La jurisprudence administrative rappelle que le DOB est une délibération à formalité substantielle : aucune délibération adoptant le budget primitif de la collectivité ne peut être tenue en amont de celui-ci sous peine d'être entachée de nullité (*Tribunal administratif de Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury*).
- › Le Conseil d'Etat a fixé à deux mois la durée entre la date de délibération du DOB et celle du vote du budget primitif pour laisser le temps de réflexion nécessaire aux élus.
- › Le DOB doit répondre à deux objectifs :
 - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de fonctionnement
 - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le contenu du DOB

- › L'article D2312-3 al A du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi NOTRe du 7 août 2015, précise le contenu exhaustif du DOB :
- › « Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :
- › 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- › 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- › 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- › Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

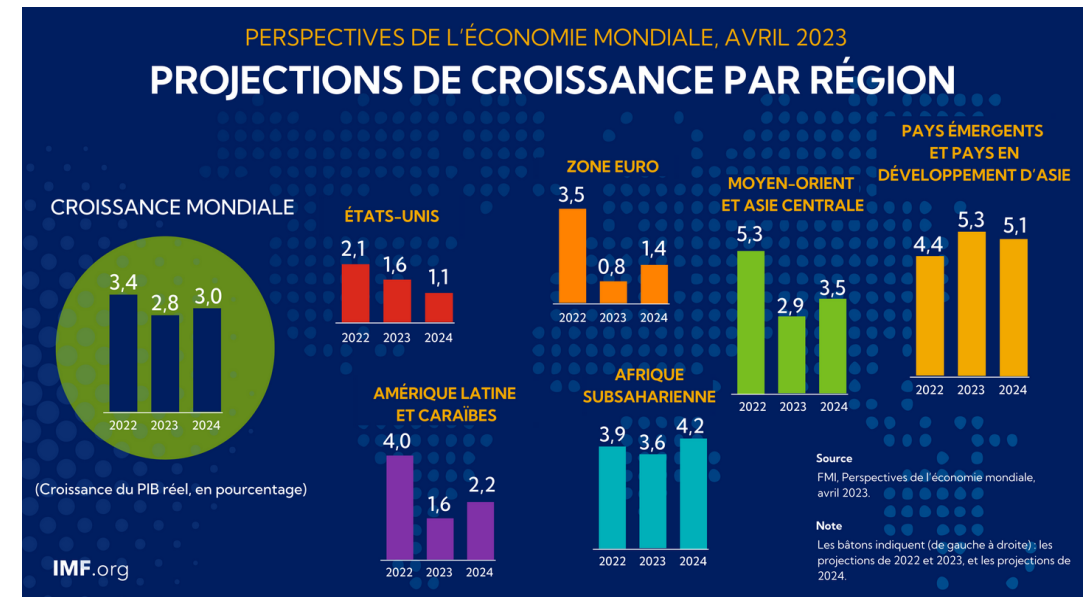
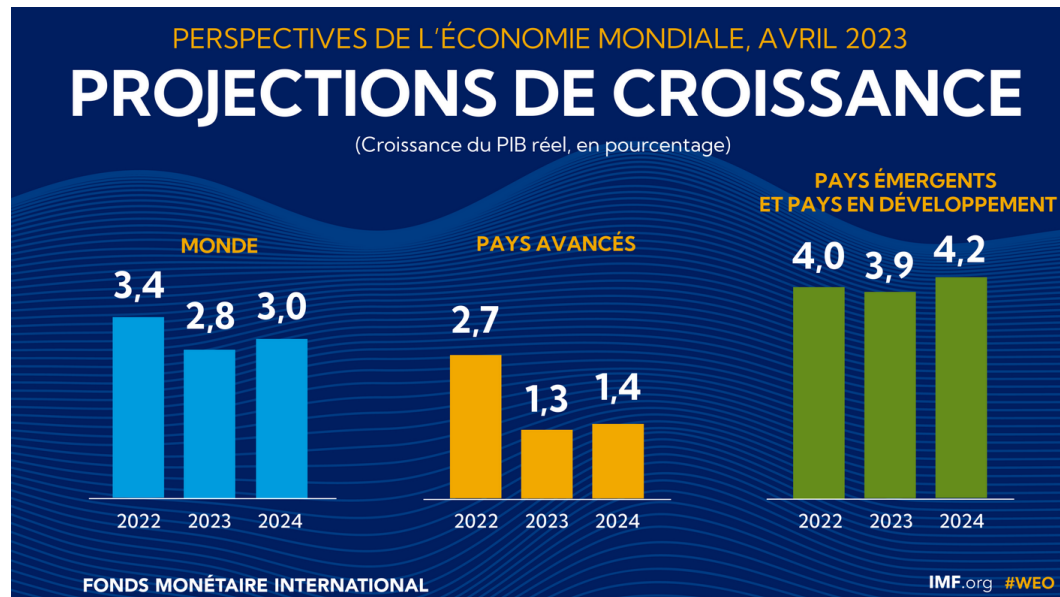
CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale 2024 traite d'une reprise « cahoteuse ».

Ainsi, en surface, l'économie mondiale semble se remettre progressivement des pandémies et des guerres. La Chine enregistre un rebond de son économie.

L'augmentation des taux d'intérêts et le resserrement des banques centrales semblent avoir porté leurs fruits à l'image de la baisse de l'inflation.

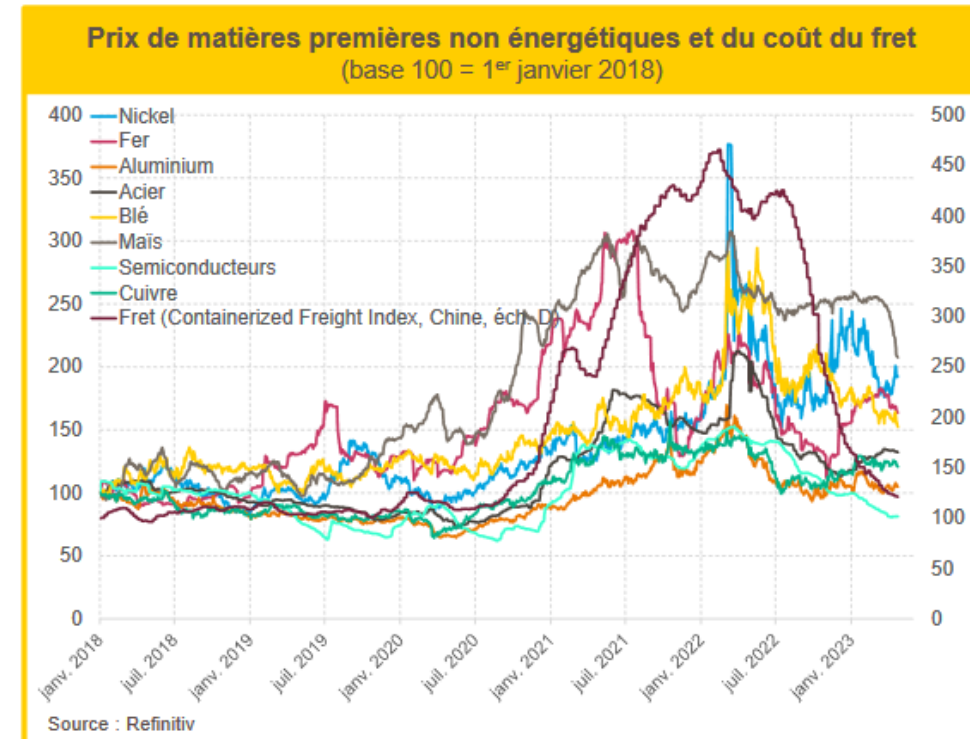
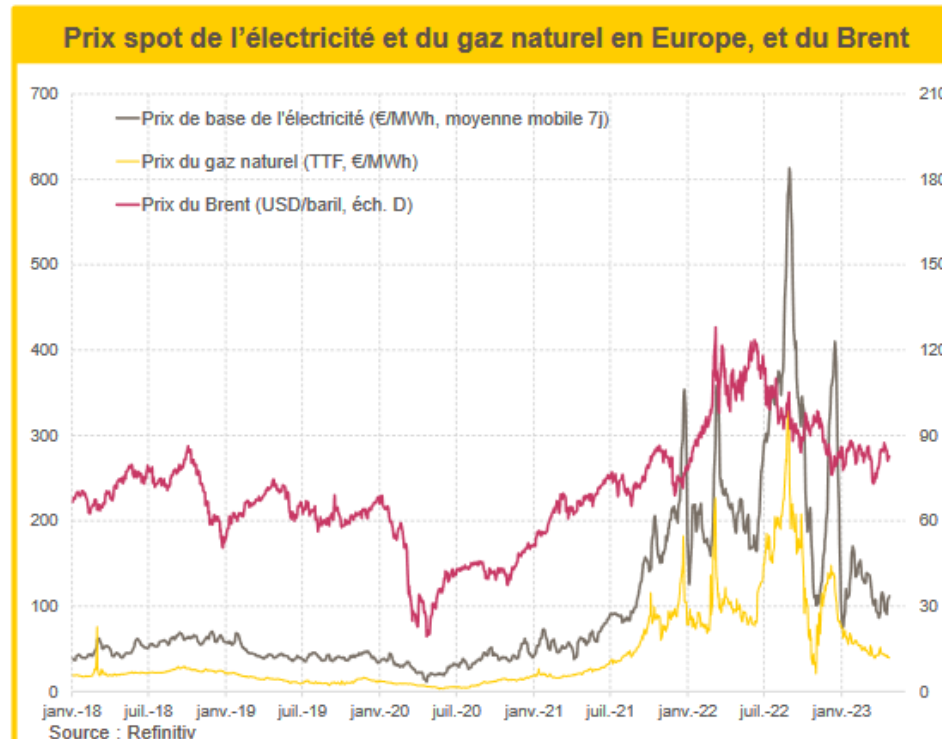
Le FMI dispose donc de projection de croissance de 3% et d'un rebond prévu en zone euro en 2024.



En Europe, les Etats sont su rapidement diversifier leurs sources d'approvisionnement en gaz naturel et en GNL.

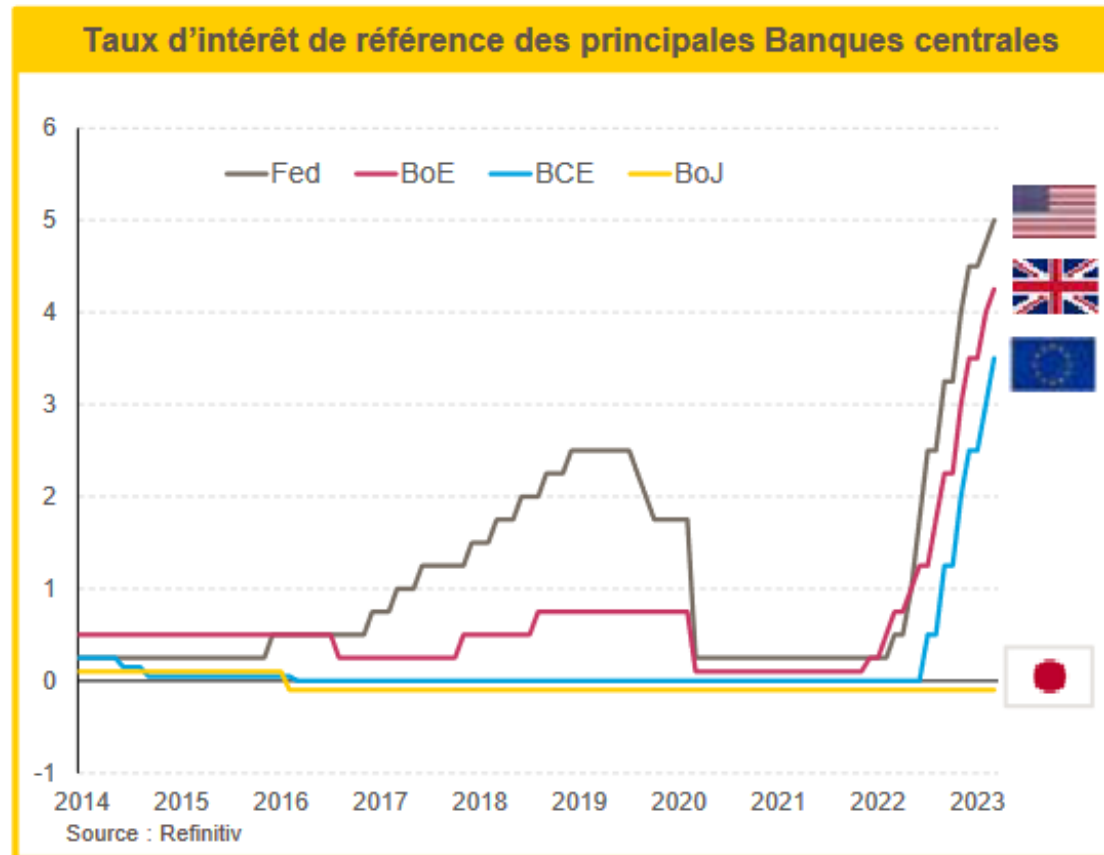
La consommation a été maîtrisée du fait d'une météo favorable mais aussi par des économies d'énergie. Côté pétrole, la reprise de l'économie chinoise, la reprise du trafic aérien, et une offre contrainte de l'OPEP seraient en mesure de réguler le prix du baril vers la baisse.

Le prix des matières premières a connu aussi une diminution même si les prix sont encore en deçà des prix d'avant Covid. La baisse et la mise à disposition des semi-conducteurs sont à même de relancer l'industrie en particulier l'automobile européenne.



Il y a d'avantage lieu de s'inquiéter sur le resserrement des politiques monétaires ces douze derniers mois qui commence à avoir des effets négatifs sur les marchés financiers.

Ainsi, après une longue période d'inflation modérée et des taux d'intérêt particulièrement bas, l'intervention des banques centrales a provoqué des pertes considérables sur les actifs à long terme à revenu fixe.

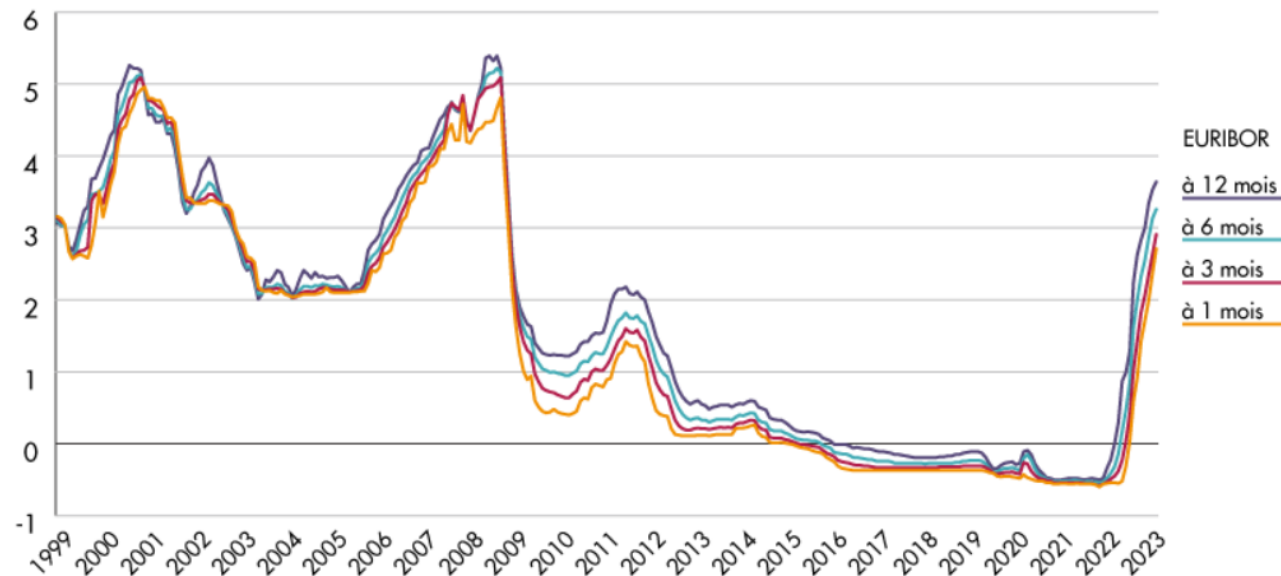


Ce durcissement de la politique monétaire s'associe généralement à un risque de liquidité plus élevé du fait de la dépréciation de ces actifs, ce qui a eu pour conséquence la fragilisation de différentes banques dont la SVB ou FR (Banques américaines) ou le crédit suisse.

Cette situation a eu pour conséquence une hausse certaine des taux d'intérêts. Il en est pour preuve le taux Euribor qui connaît une progression manifeste.

TAUX EURIBOR

EN %



Le contexte mondial est particulièrement volatile et hautement fragilisé dans le secteur financier. En ce sens, les évolutions du PIB liées à la construction du projet de loi de finance 2024 entrevoient donc un rebond de sortie de crise mais limité.

Tableau 1 : Évolution du PIB (moyenne annuelle, en %)					
	2021	2022	2023	2024	Niveau 2024/2019
	Observé		Prévisions		
MONDE*	6,3	3,5	3,0	3,0	13,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	5,5	2,7	1,7	1,3	6,8
États-Unis	5,9	2,1	2,1	0,8	8,1
Japon	2,3	1,0	2,3	1,2	2,4
Royaume-Uni**	7,6	4,1	0,5	0,8	1,0
Zone euro*	5,4	3,4	0,9	1,3	4,5
dont Allemagne	3,1	1,9	-0,1	1,1	1,6
dont Italie	7,0	3,8	1,0	0,7	2,7
dont Espagne	5,5	5,5	2,4	1,5	2,5
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	6,8	4,0	4,0	4,2	18,2
Chine	8,4	3,0	5,0	4,5	25,2

* Les croissances mondiale et par zone économique sont calculées à partir des prévisions de 12 pays réalisées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie), complétées par les prévisions du FMI de juillet 2023. L'agrégat zone euro est construit à partir des prévisions DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne et des prévisions de l'OCDE de juin 2023 pour les autres pays.

** Les chiffres de 2021 et 2022 pour le Royaume-Uni sont ceux qui étaient disponibles à la date d'arrêté des prévisions (21 août 2023). Ils ne prennent pas en compte la révision des comptes nationaux annuels publiée le 1^{er} septembre 2023.

Sources : FMI (Perspectives économiques mondiales, juillet 2023), OCDE (Perspectives économiques, juin 2023), prévisions PLF 2024

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

En 2023, le solde public s'établirait à -4.9% du PIB en raison principalement du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. En 2024, la trajectoire baissière du solde public s'établirait à -4.4% en vue d'un retour à des comptes publics normalisés une fois la sortie progressive des mesures temporaires relatives à l'énergie et à la relance.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2022	2023	2024
État	-5,7*	-5,3	-4,6
Organismes divers d'administration centrale	0,5*	-0,1	-0,1
Administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6
Solde public	-4,8	-4,9	-4,4

** Y compris reprise de dette SNCF Réseau en 2022 (10 Md€), opération neutre pour les administrations publiques dans leur ensemble car en dépenses côté État et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération, en 2022, le solde de l'État serait de -5,3 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,1 %.*

Il est à noter que les Administrations Publiques Locales disposent désormais d'un besoin de financement correspondant à 0.3% du PIB .

Tableau 7 : Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

En points de PIB sauf mention contraire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	-6,5	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
<i>dont État</i>	-5,7	-5,7	-5,3	-4,6	-4,2	-4,1	-4,0
<i>dont ODAC</i>	-0,1	0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
<i>dont APUL</i>	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
<i>dont ASSO</i>	-0,7	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0
Solde conjoncturel	-1,2	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0,0
Mesures ponctuelles et temporaires *	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,2	-4,2	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7
Ajustement structurel *	-3,1	1,0	0,1	0,5	0,4	0,3	0,2
Dépense publique hors crédits d'impôts	58,4	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
<i>Évolution de la dépense publique en volume, hors crédits d'impôt (en %)</i>	2,6	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
<i>retraitée des mesures d'urgence sanitaire et de relance (%)</i>	1,9	2,5	0,0	0,9	1,1	0,7	0,6
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	44,3	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires (PO) corrigé des effets du bouclier tarifaire	44,3	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dette publique	112,9	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
Croissance volume (%)	6,4	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8
Croissance potentielle (%)	1,1	1,25	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (points de PIB potentiel)	-2,1	-0,9	-1,2	-1,1	-0,8	-0,4	0,0

* En % du PIB potentiel.

Source, PLF 2024 – RESF
 Organisme Divers Administration
 Centrale (ODAC);
 administrations publiques
 locales (APUL) ;
 des administrations de sécurité
 sociale (ASSO).

La trajectoire pluriannuelle de finances publiques prévoit un retour à la normale des comptes normalisés en 2026 pour les collectivités locales et 2027 pour les autres comptes à partir de la disparition des mesures ponctuelles et temporaires en 2026 et un lissage de celles-ci.

Autrement dit, la sortie de crises serait prévue à compter de 2027.

Cette approche est d'autant plus prudente que la croissance est calculée à 1.4% en 2024 (comme pour le FMI) et que son augmentation pour les années suivantes est retenue.

Toutefois, force est de retenir que l'augmentation des taux d'intérêt au niveau mondial peut avoir un impact non négligeable sur les soldes publics, ce qui serait en mesure de justifier l'approche baissière de la dette publique de la trajectoire pluriannuelle.

Comme il en a été fait état, le projet de Loi de finances ou PLF 2024 est en cours d'adoption. Il semble toutefois intéressant de souligner différents éléments :

- Le PLF 2024 augmente le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre constant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 M€. La hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. Par contre, cette augmentation peut être estimée à 0.8% face à une croissance de l'inflation prévue à 2.6% ;
- Le PLF prévoit d'ores et déjà la Prorogation de l'abattement de taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans les QPV pour 2024. Cela étant, force est de reconnaître que cette perte pour les communes n'est compensée que très partiellement par l'Etat (environ le tiers) ;
- L'article 25 du PLF prévoit un Nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de compensation des pertes de taxe d'habitation sur les logements vacants. Ce nouveau PSR va permettre de neutraliser les pertes budgétaires des collectivités concernées par l'élargissement des zones tendues (d'un peu plus de 1100 à près de 3700 communes selon le décret du 26 août 2023 d'application de l'article 73 de la LFI 2023). En effet, en zone tendue s'applique de droit la taxe « logement vacant » (TLV, perçue par l'État) et cela conduit corrélativement à la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) qui est perçue par les communes ou les EPCI l'ayant instituée.

- L'article 54 du PLF prévoit la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP). Il convient de noter qu'après une baisse de la moitié des aides à la rentrée scolaire 2023, cet article est motivé par le fait que « 87% des communes ont choisi le retour à la semaine de 4 jours ». Il va de soi que cette approche est en mesure de fragiliser les finances des collectivités ayant opté pour le maintien de la semaine de 4.5 jours.
- Il est aussi possible de présenter la rétrocession des amendes ZFE aux collectivités concernées ; la nouvelle exonération non compensée de foncier bâti pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique ou encore l'augmentation de Dotation titres sécurisés qui sera doublée cette année.

Enfin, et comme il en a déjà été fait état, l'article 35 (annexe B) précise les crédits alloués aux collectivités et financement de la planification écologique.

Qu'il s'agisse du fléchage vers les écoles ou des termes de l'exposé général des motifs (« En fonction des projets présentés par les collectivités, le Fonds vert financera à la fois des actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches) », force est de constater que, malheureusement, la logique d'effet d'opportunité (le bénéfice du fonds vient in fine réduire à due concurrence le recours à l'emprunt) continue à prévaloir sur la logique d'effet de levier (le bénéfice du fonds permet l'engagement de projets).

En conclusion, tant le contexte international que la situation nationale et sa prospective montrent que les collectivités vont être amenées à se réformer en profondeur afin de s'assurer de la meilleure qualité possible des services délivrées à la population.

Il est à noter que le recours à l'emprunt va devenir plus difficile considérant la hausse prévisible des taux d'intérêts et que le désengagement progressif des financeurs traditionnels des collectivités pose la problématique de la hausse de la taxation locale.

Cela étant, ni l'emprunt ni la taxation ne sont une fin en soi.

ANNEE 2024 PROJECTION ET SITUATION ATTENDUE

Une exécution 2023 à l'équilibre malgré une conjoncture très difficile

Le Compte Administratif pour 2023 présentant les résultats précis de l'exercice n'est pas connu à ce jour. Il sera établi au début de 2024.

D'ores et déjà, il est cependant possible de dire que le résultat sera excédentaire, ce qui est une performance compte-tenu de la conjoncture générale et des contraintes auxquelles a dû faire face la municipalité élue en octobre 2021 a dû faire face à un double choc :

Affronter le double choc de 2023 et diminuer les taux communaux d'imposition

2023 : Le double choc :

- Rattraper le retard pris dans l'entretien du patrimoine de la commune (Piscine, caméras, patrimoine routier et bâti...).
- Supporter une inflation de l'ordre de 7 % en général, et de 150 à 200 % sur l'énergie).

Ne pas continuer à surfiscaliser les Cazériens :

Face à ces difficultés, comme l'ont fait bien des communes, la nouvelle municipalité aurait pu céder à la facilité et augmenter la pression fiscale sur les Cazériens. **Elle s'y est refusée.**

Au, **contraire, elle a choisi de diminuer le taux de la taxe foncière pour les Cazériens.** En effet, l'équipe précédente n'a pas diminué les taux communaux d'imposition après le transfert de compétences, et donc de charges, vers la communauté de communes aboutissant ainsi à **une surfiscalisation des Cazériens.**

DETTE

Poursuite en 2023 des opérations d'optimisation de la dette

Remboursement de l'encours Crédit Agricole T1HQT0017PR, d'un taux de 3,07%, avec un capital restant dû de 840 756,16 €, par le tirage d'un montant identique sur l'enveloppe 00131745, de 2 000 000 €, à un taux de 0,93 %.

- › L'effets de cette substitution est la forte baisse des annuités de remboursement sur les 6 prochaines années à hauteur de 510.000 euros au total d'ici 2029.
- › Le capital amorti baisse en moyenne de 60.000 €/an et surtout les intérêts se réduisent de 20% du fait du passage d'un taux de 3,07% à 0,93%.

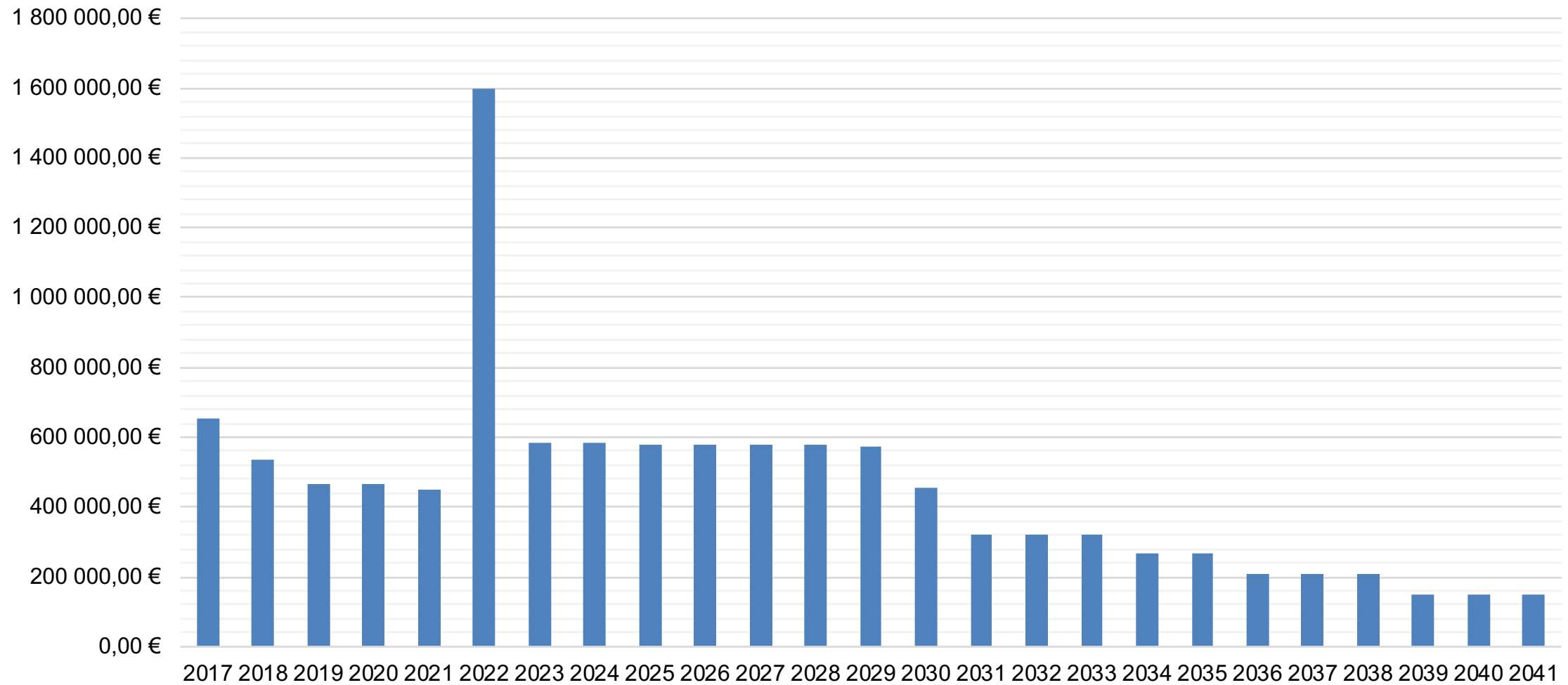
En outre le reliquat du tirage de 2.000.000 d'euros, ainsi que des réserves, à hauteur de 1.500.000 euros au total, non utilisées pourront être placées sur un compte à terme auprès du Trésor Public à 3.66 % sur une année, soit un bénéfice pour la commune de 54.900 euros.

Pour mémoire, la renégociation de deux emprunts auprès de la Banque Populaire d'Occitanie a permis une économie de 106 000 € pour la commune.

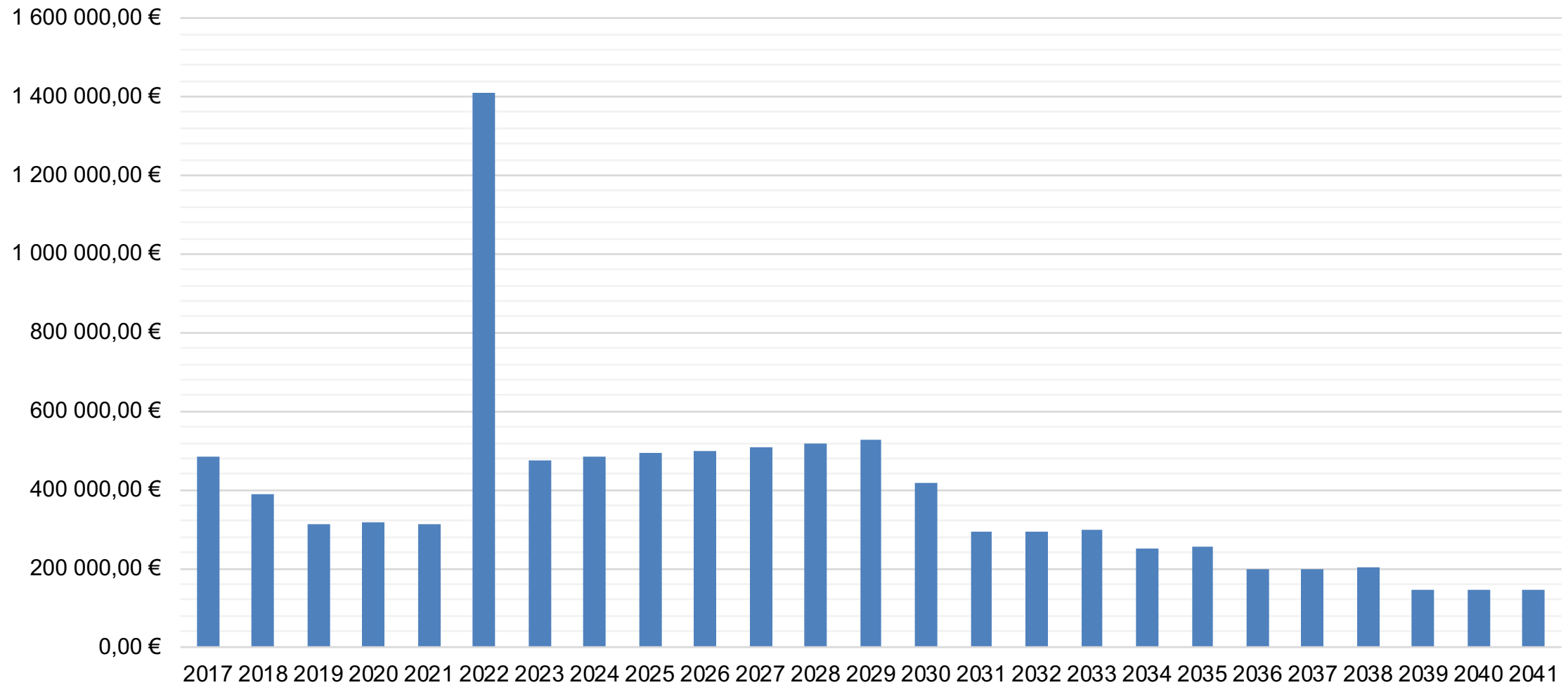
La commune a donc conduit des actions ciblées (« au bon moment ») qui répondent à une stratégie de désendettement à moyen et long terme.

Ces opérations qui rapportent environ 670.000 euros à la commune, étaient d'autant plus nécessaires que l'équipe précédente a levé, au cours de l'exercice 2021, 2.700.000 euros d'emprunts nouveaux que la nouvelle équipe a commencé à rembourser à partir de 2022.

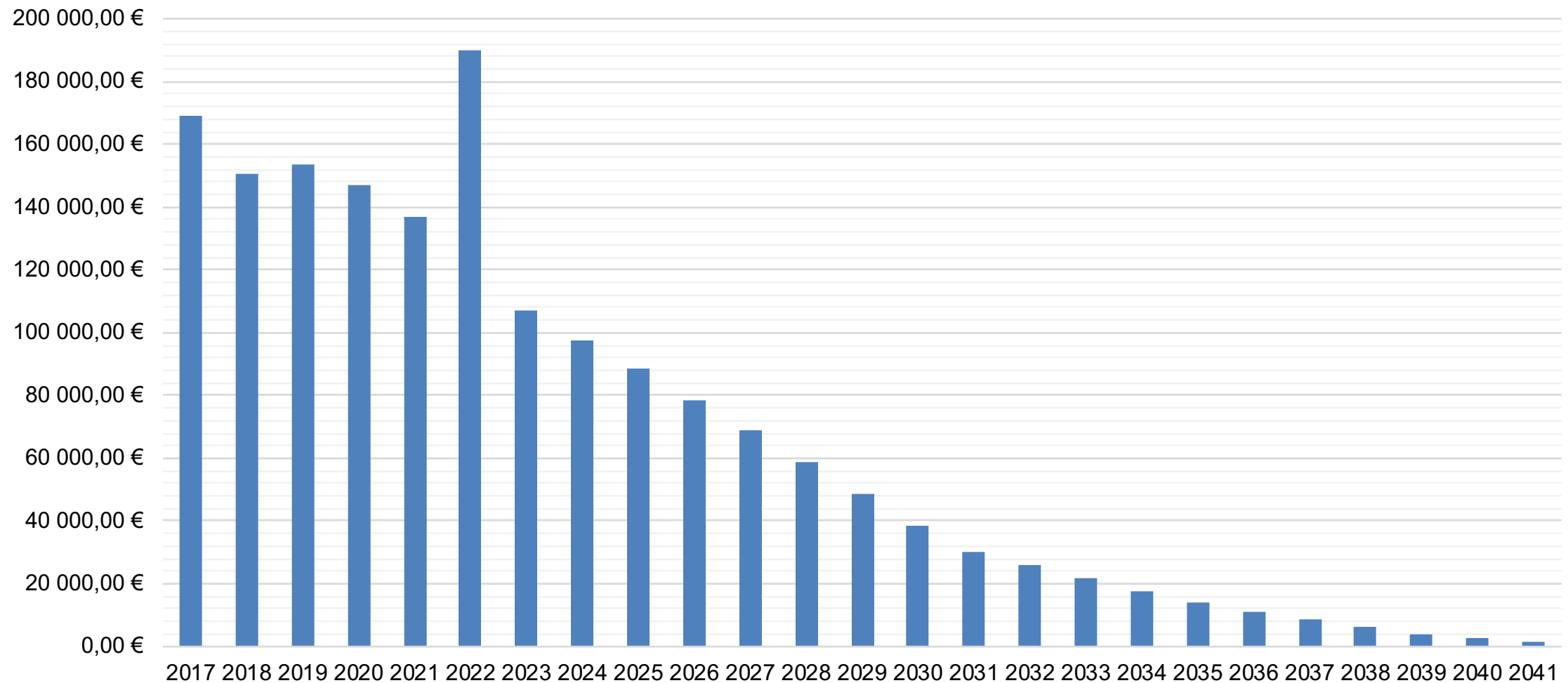
ANNUITES



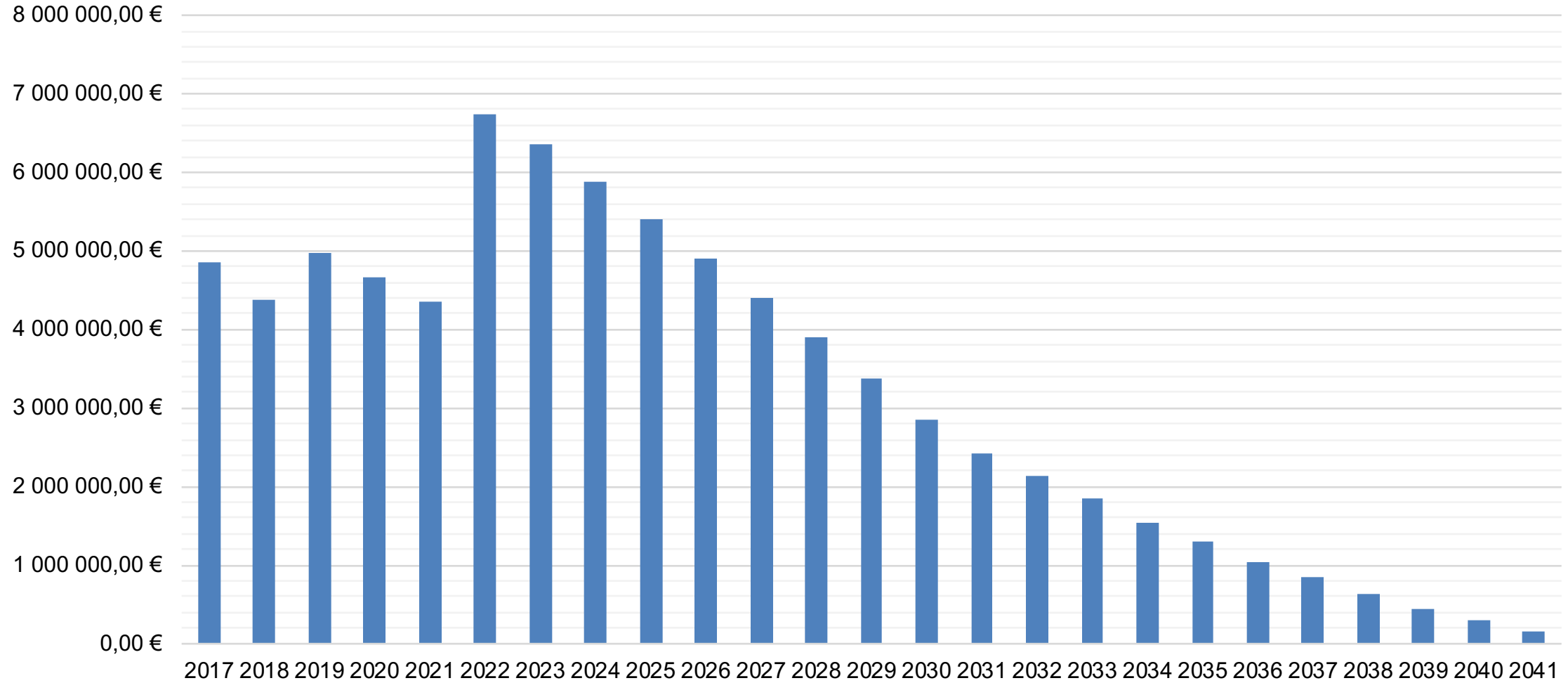
REMBOURSEMENT CAPITAL



REMBOURSEMENT INTERETS



CAPITAL RESTANT DÛ



ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Choix des référentiels de gestion

- CAF
 - Brute **400 K€ au CA 2023 puis 600 K € à partir de 2025**
- Taux de désendettement
 - **8 années** (de manière durable à partir de 2025 – non significatif en 2023)
- Absorption de la CAF Brute par les remboursements d'emprunt
 - **50 %** (de manière durable à partir de 2025 – non significatif en 2023)

Décisions de gestion

Pour 2024, l'équipe municipale envisage donc :

- **De poursuivre la baisse du Taux des Taxes Foncières : - 1%**
- **De continuer de rechercher des opportunités d'optimisation de la dette.**
- **De réaffirmer la maîtrise des dépenses de fonctionnement** après la ponction sur les réserves opérée en 2023 pour faire face aux retards de maintenance :
 - 012 : Personnel : + 5 %
 - Dont revalorisation du point d'indice : +1,5 %.
 - 011 : Charges à caractère général : - 10 %
 - Hors énergie et assurances : stabilisation
 - Entretien des bâtiments publics : -25 % en fonctionnement au profit d'un programme de réhabilitation en investissement.
 - 65 : Autres charges de gestion courante : - 10 %

Investissements envisageables

	2023	2024	2025	2026	
OBJECTIF CAF	400 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	
Remboursements des emprunts	476 342 €	484 286 €	492 402 €	500 697 €	
CAF Nette	- 76 342 €	115 714 €	107 598 €	99 303 €	
Réserves	4 828 366 €	4 944 080 €	5 051 678 €	5 150 981 €	

D'ici la fin du mandat, la commune dispose de possibilités d'investissement, hors FCTVA et subventions de 5.150.981 euros.

Cela représente avec le FCTVA (environ 800.000 euros) et les subventions (environ 1 million d'euros) une capacité de l'ordre de 6.950.000 d'euros supérieure au rythme d'investissement moyen constaté sur les six dernières années.

ANNEXES

Orientation 1 - Maintenir un cœur de bourg attractif pour la vie quotidienne et la cohésion sociale

Axe 11. Agir pour l'amélioration de l'habitat et la diversification de l'offre de logements dans le contexte de sobriété foncière

- 11.01 Promotion des dispositifs d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de logements
- 11.02 C Etude pré-opérationnelle Habitat
- 11.03 C Mise en place d'une Opération Façades
- 11.03 MT Mise en place d'une Opération Façades
- 11.03 R Mise en place d'une Opération Façades
- 11.04 C Lancement d'une procédure coercitive et réhabilitation d'un immeuble dégradé, boulevard Jean Jaurès
- 11.04 R Lancement de procédures pour remobiliser les logements vacants autour de la halle aux Marchands
- 11.05 Dispositifs de lutte contre l'habitat vacant, dégradé et insalubre
- 11.06 C Réhabilitation et création de logements : îlot Mazoyer et ancienne gendarmerie
- 11.06 MT Création de logements : cour du Matet, ancienne gendarmerie, terrain des sapins
- 11.07 R Création de logements à la place des ateliers municipaux
- 11.08 R Réhabilitation de l'ancienne médiathèque : création de logements aux étages

Axe 12. Conforter et accompagner le dynamisme commercial des centres-bourgs

- 12.01 Stratégie foncière, accompagnement des porteurs de projet + veille sur la transmission d'activités
- 12.02 Dispositifs de lutte contre la vacance des locaux commerciaux
- 12.03 C Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce : concours - marathon créatif
- 12.04 C Cazères Smart Village : application, marketplace, livraison
- 12.05 C Cazères Smart Village : carte-cadeau commerces de proximité
- 12.06 R Promotion, communication sur l'application Intramuros
- 12.07 MT Création de commerces : Maison Tarravilla + Tivoli
- 12.08 MT Pôle Gare : création d'un local commercial et de bureaux dans le bâtiment voyageurs
- 12.09 C Cazères Smart Village : création d'un point relais
- 12.10 R Réhabilitation de l'ancienne médiathèque : création d'un local commercial

Axe 13. Maintenir une offre de services et d'équipements de qualité pour les habitants du territoire

- 13.01 C Réorganisation/transformation des écoles
- 13.02 R Rénovation globale de l'école élémentaire
- 13.03 C Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et aménagement de ses abords
- 13.03 R Maison de santé : aménagement des locaux de l'ancienne trésorerie et ses abords
- 13.04 R Nouvelle mairie : aménagement de l'ancien foyer logements et ses abords
- 13.05 MT Création d'une unité d'hébergement renforcé en lien avec l'EHPAD
- 13.06 MT Remplacement de la bâche de couverture du terrain de tennis couvert
- 13.07 R Rénovation du gymnase
- 13.08 MT Travaux de réhabilitation de la piscine municipale
- 13.08 R Réhabilitation de la piscine municipale - Tranches 2
- 13.09 MT Réhabilitation du city stade
- 13.10 MT Création d'un espace socioculturel : médiathèque, lieu d'accueil enfant-parent, PMI
- 13.11 R Transformation de la mairie actuelle en tiers-lieux : bureaux et salles associatives
- 13.12 MT Création d'un pôle associatif - cour du Matet et aménagement des abords
- 13.13 C Transformation de l'ancien Trésor Public
- 13.14 R Réflexion sur de nouveaux usages pour la salle Denis Paunéro

Axe 14. Requalifier les espaces publics et les entrées de ville

- 14.01 C Requalification du Centre-Bourg Tranche 3 : Boulevard Jean Jaurès
- 14.02 C Requalification du Centre-Bourg Tranche 4 : Place Jules Ferry
- 14.03 MT Tour de ville Tranche 3 : place de la Trinité + Avenue des Pyrénées
- 14.04 MT Achat terrain Maison Lossant : création parking et jardin publics
- 14.05 R Elaboration d'un plan-guide
- 14.06 C Mise en place d'un règlement local de publicité
- 14.06 MT Mise en place d'un règlement local de publicité
- 14.06 R Mise en place d'une charte des enseignes

Orientation 2 - Faire rayonner et protéger les patrimoines culturels, bâtis et naturels

Axe 21. Valoriser le patrimoine bâti, l'histoire et les savoir-faires locaux

- 21.01 Panneaux patrimoines
- 21.02 C Réouverture de la salle du Trésor de l'Eglise
- 21.03 C Mémoires de la vie locale : anciennes activités, restauration panneaux directionnels et publicités peintes
- 21.03 MT Mémoires de la vie locale : recueil de témoignages savoir-faire des faïenciers
- 21.04 MT Restauration et mise en valeur des sarcophages
- 21.05 MT Réflexion mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable
- 21.06 R Rénovation du château d'eau
- 21.07 MT Réhabilitation de l'atelier d'art et du four faïencier de la Maison Cabaré
- 21.08 MT Réhabilitation de 2 ateliers-logements rue Saint-Roch
- 21.09 MT Création d'un atelier-logement dans l'ancienne maison Barrère
- 21.10 MT Créer une indication géographique pour la faïence de Martres-Tolosane
- 21.11 MT Création de la route de la romanité - Numérisation du patrimoine

Axe 22. Préserver les paysages naturels et la biodiversité par sa mise en valeur et la sensibilisation du grand public

- 22.01 C Création d'un espace naturel sensible
- 22.01 MT Création d'un espace naturel sensible autour du barrage
- 22.01 R Création d'un espace naturel sensible
- 22.02 C Atlas de la biodiversité communale
- 22.03 R Parcours de santé et éducation à la forêt, mise en valeur de l'arboretum
- 22.04 R Reforestation et diversification des essences d'arbres et de fleurs
- 22.05 MT Parcours nature : chemin de randonnée avec panneaux d'interprétation faune-flore

Axe 23. Développer l'offre touristique et culturelle pour animer les centres-bourgs et attirer les visiteurs

- 23.01 MT Réhabilitation de la Faïencerie du Matet : visite, animation, pépinières
- 23.02 MT Redynamisation du musée de France et création d'un parcours de la terre
- 23.03 C Transformation galerie sous l'église en lieu d'exposition temporaire
- 23.04 C Renforcement de l'offre culturelle : partenariats avec Pronomade(s) et Festival du Comminges
- 23.04 MT Espace Angonia : ouverture et développement de la programmation culturelle
- 23.04 R Renforcement de l'offre culturelle : aménagement de locaux pour l'école de musique
- 23.05 C Dynamisation de la Maison Garonne
- 23.06 C Création du Festival des Fleuves du Monde
- 23.07 MT Création d'un chemin de randonnée vers la table d'orientation Cassagnau
- 23.07 R Création d'un chemin de randonnée "Tour du lac de la Bure"
- 23.08 MT Création d'une boucle équestre en lien avec la Route européenne d'Artagnan
- 23.08 R Création d'aménagements pour accueillir la Route européenne d'Artagnan
- 23.09 R Liaisons douces pôles touristiques – centre-ville
- 23.10 MT Maison Mas : aménagement d'une auberge du Comminges et des abords
- 23.11 MT Création d'une aire de repos avec mobilier urbain entrée Nord
- 23.12 C Animation/embellissement des berges de la Garonne
- 23.13 MT Candidatures aux labels : Petites Cités de Caractère, Village-Étape et Haltes - Chemins de St-Jacques

Orientation 3 - Ancrer les territoires dans les transitions énergétique, écologique et socioéconomique

Axe 31. Développer les mobilités douces et alternatives

- 31.01 C Dans Cazères à Vélo : création et aménagement de liaisons cyclables
- 31.01 MT Martres à Vélo : création et aménagement de liaisons cyclables
- 31.01 R Création et aménagement de liaisons douces
- 31.02 C Amélioration des accès piétons à la gare et au lycée
- 31.03 MT Création d'une liaison piétonne entre la rue des Jardins et la cour du Matet
- 31.04 C Mise en place d'une zone 30
- 31.05 C Dans Cazères à Vélo : Mise à disposition de vélos auprès des publics scolaires
- 31.06 C Dans Cazères à Vélo : Installation de stationnements vélos sécurisés
- 31.06 R Installation de stationnements vélos sécurisés
- 31.07 MT Aménagement de bornes électriques pour les vélos
- 31.08 MT Aménagement d'une borne de recharge véhicules électriques Pl. de la Trinité
- 31.09 MT Pôle Gare : développement du stationnement et aménagement parvis
- 31.10 R Optimisation des lignes régulières liO

Axe 32. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements publics

- 32.01 C Remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED
- 32.01 MT Remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED
- 32.01 R Remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED
- 32.02 MT Suivi de la consommation électrique au travers de capteurs et d'éléments de mesure
- 32.03 C Réhabilitation des ateliers municipaux
- 32.03 MT Création d'un nouveau bâtiment pour les ateliers municipaux
- 32.04 R Rénovation énergétique de l'ancien trésor public
- 32.05 MT Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- 32.05 R Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Axe 33. Accompagner la production d'énergies renouvelables et de projets durables pour l'environnement et le territoire

- 33.01 C Productions d'énergie solaire sur d'anciennes friches
- 33.01 MT Productions d'énergie solaire sur d'anciennes friches
- 33.02 MT Pose d'ombrières photovoltaïques sur des parkings
- 33.02 R Pose d'ombrières photovoltaïques sur des parkings
- 33.03 R Panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics
- 33.04 C Création d'un méthaniseur
- 33.05 MT Création de systèmes de géothermie à l'EHPAD et à l'école
- 33.05 R Création d'un système de géothermie à l'école
- 33.06 C Désimperméabilisation de la place de l'Enclos
- 33.07 R Désimperméabilisation de la place du Foirail
- 33.08 C Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des espaces verts
- 33.09 MT Régie maraîchère municipale : acquisition de terrains
- 33.10 R Intégrer les produits locaux dans la restauration collective et le marché